



Circulaire 6416

du 30/10/2017

Modalités relatives à l'inscription des élèves issus de l'enseignement spécialisé en première année commune de l'enseignement secondaire ordinaire

FÉDÉRATION
WALLONIE-BRUXELLES

Cette circulaire remplace la circulaire n° 5950 du 8/11/2016

Réseaux et niveaux concernés

- Fédération Wallonie- Bruxelles
- Libre subventionné
 - libre confessionnel
 - libre non confessionnel)
- Officiel subventionné
 - Niveau : primaire spécialisé

Type de circulaire

- Circulaire administrative
- Circulaire informative

Période de validité

- A partir du
- Du

Documents à renvoyer

- Oui
- Date limite : 1^{er} décembre 2017
- Voir dates figurant dans la circulaire

Mot-clé :

Inscription – 1^{ère} année commune

Destinataires de la circulaire

- A Madame la Ministre, Membre du Collège de la Commission communautaire française, chargée de l'Enseignement ;
- A Mesdames et Messieurs les Gouverneurs de Province et les Députés provinciaux, chargés de l'Enseignement ;
- A Mesdames et Messieurs les Bourgmestres et Echevins de l'Instruction publique ;
- Aux Directeurs d'écoles fondamentales ou primaires spécialisées organisées par la Communauté française ;
- Aux Pouvoirs organisateurs des écoles fondamentales ou primaires spécialisées libres subventionnées.

Pour information :

- Aux Organes de représentation et de coordination des Pouvoirs organisateurs ;
- Aux CPMS ;
- Aux associations de parents.

Signataire

Administration : Direction générale de l'enseignement obligatoire
Lise-Anne Hanse, Directrice générale

Personnes de contact

Service : Service des inscriptions

Nom et prénom	Téléphone	Email
Caroline Kefert	02 690 85 53	caroline.kefert@cfwb.be
Anaïs Gourichon	02 690 83 31	anaïs.gourichon@cfwb.be
Géraldine Ingels	02 690 86 67	geraldine.ingels@cfwb.be
Marie Prevost	02 690 87 84	marie.prevost@cfwb.be
Sara Ouehhabi	02 690 83 50	sara.ouehhabi@cfwb.be

Mesdames, Messieurs,

Comme vous le savez, depuis de nombreuses années maintenant, l'inscription en première année commune de l'enseignement secondaire ordinaire s'effectue au moyen d'un formulaire unique d'inscription (FUI) remis aux parents ou personnes légalement responsables par l'école primaire d'origine de l'élève.

Pour l'enseignement primaire spécialisé, l'article 79/7, § 2, alinéa 1^{er}, du décret « Missions », tel que modifié, prévoit qu'une liste des élèves susceptibles d'introduire une demande d'inscription en 1^{ère} année commune de l'enseignement secondaire ordinaire, soit établie par l'école sur proposition du conseil de classe.

La liste des élèves **susceptibles** de s'inscrire en 1^{ère} année commune de l'enseignement secondaire pour l'année scolaire 2018-2019, ainsi établie, doit être communiquée à l'Administration **pour le 1^{er} décembre 2017 au plus tard**.

Remarques importantes :

- la liste qui sera établie pour la délivrance des formulaires uniques d'inscription ne préjuge en rien des élèves qui seront présentés effectivement au C.E.B., il est donc préférable d'y indiquer **tous les élèves qui pourraient être concernés de manière à limiter les demandes individuelles ultérieures¹** ;
- la délivrance d'un formulaire unique n'implique aucune obligation pour l'élève de présenter l'épreuve de C.E.B. ou de demander une inscription en 1^{ère} année commune de l'enseignement ordinaire. Par contre, elle lui permettra, le cas échéant, de participer au processus d'inscription et de **recevoir en temps utiles une information complète sur ce processus**. De son côté, l'école primaire devra remettre le formulaire, dans les formes, aux personnes responsables.

Cette liste, au format du fichier joint en annexe, doit être adressée à l'adresse e-mail suivante :
ciri@cfwb.be

Veillez en outre mentionner sous objet : liste élèves « spécialisé » – n° FASE : /.... (école/implantation) et nommer de la même manière le fichier Excel à renvoyer.

Afin de vous faciliter la tâche, le même modèle de fichier que pour l'inscription au C.E.B. (cf. annexe) a, autant que possible, été adopté.

Le fichier Excel comporte 2 onglets :

- l'un qui vous fournit un exemple ;
- l'autre à compléter par vos soins.

Dans tous les cas, et plus encore si votre école organise un enseignement de plusieurs **types**, j'attire votre attention sur la nécessité de mentionner celui que fréquente l'élève. Cette donnée est en effet essentielle en cas de classement en vue de l'attribution des places dans l'établissement secondaire visé.

¹ Rien n'empêchera en effet les personnes responsables de s'adresser à l'Administration ou à l'établissement secondaire dans lequel ils souhaiteraient inscrire l'enfant pour obtenir un formulaire unique d'inscription.

Les formulaires uniques d'inscription des élèves que vous aurez renseignés à l'Administration vous seront transmis par courrier dans le courant du mois de janvier 2018.

La circulaire qui reprend les modalités d'inscription en 1^{ère} année commune de l'enseignement secondaire de manière détaillée vous parviendra ultérieurement et vous permettra de renseigner utilement les parents ou personnes responsables de vos élèves.

Mes services se tiennent à votre disposition pour toute question relative à la présente circulaire (cf. contacts).

Je vous remercie de votre collaboration.

Lise-Anne Hanse
Directrice générale

ANNEXES A LA CIRCULAIRE

